

**ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT REPRISE DE
CONCESSIONS ÉCHUES AU CIMETIÈRE DE
RIOM**

***Administration Générale : Service Population, Polices Spéciales et Activités Commerciales :
03/2023***

Le Maire de la Commune de Riom,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L 2223-4 et L 2223-15,

VU l'arrêté municipal portant règlement du cimetière du 24 mars 2015 modifié,

CONSIDÉRANT que les concessions désignées à l'article 1 du présent arrêté, sont arrivées à expiration, n'ont pas été renouvelées dans le délai de deux ans tel que prescrit par l'article L2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et n'ont pas fait l'objet d'une inhumation depuis au moins cinq ans,

CONSIDÉRANT les informations portées à la connaissance de la commune,

CONSIDÉRANT qu'il revient à l'autorité municipale de prendre toutes dispositions aux fins d'organiser le transfert des défunts dans l'ossuaire municipal,

ARRETE

ARTICLE 1°:	A compter du 06 mars 2023, il sera procédé à la reprise des concessions désignées ci-après:	
	Ancien cimetière :	
	<u>Allée 18B/31</u> : Concession DEVERNOIS <u>Allée 18B/40</u> : Concession ROYER <u>Allée 18B/42</u> : Concession BILALTE/CARRIERE <u>Allée 18B/45</u> : Concession LIOGER <u>Allée 18B/48</u> : Concession VASTRA	
	Nouveau cimetière :	
	<u>Allée 7/28</u> : Concession CONNORD <u>Allée 9/5G</u> : Concession DUNAND <u>Allée 10/18</u> : Concession KNOCHEL/RETRO <u>Allée 10/35</u> : Concession GANIVET/PETIT <u>Allée 15/43</u> : Concession BOURZAC	
	Cimetière paysager :	
	<u>Secteur 3 Terrain commun 7</u> : Montagnon <u>Secteur 3 Terrain commun 8</u> : Cohadon <u>Secteur 3 Terrain commun 9</u> : Liebenow Columbarium secteur 4, Case 1 : Concession GONON/DUPHOT Columbarium secteur 4, Case 3: Concession STEFANSKI Columbarium secteur 4, Case 56: Concession MARTINEZ/BINKOWSKI Columbarium secteur 4, Case 62: Concession JARRY	

ARTICLE 2° :	Il sera procédé à l'exhumation et à la réduction des corps de : Monsieur Gaspard DEVERNOIS (1906-1989) Monsieur Etienne ROYER (1923-1989) Monsieur Charles RETRO (1887-1945) Monsieur Marcel GANIVET (1904-1961) Madame Louise PETIT (1912-1994) Madame Augustine BOURZAC (1863-1961) Monsieur Guy MONTAGNON (1937-2011) Madame Marthe COHADON (1921-2013) Monsieur Hans LIEBENOW (1950-2013)
ARTICLE 3° :	Il sera procédé à l'exhumation et à la crémation des corps de : Monsieur Bernard BILALTE CARRIERE (1944-1989) Madame Méline LIOGER (1918-1990) Monsieur Voltaire VASTRA (1900-1990) Monsieur Jean VASTRA (1932-2002) Madame Julia DUNAND (1912-1960)
ARTICLE 4° :	Il sera procédé à l'exhumation des urnes contenant les cendres de : Madame Germaine DUPHOT (1899-1985) Monsieur Pierre GONON (1911-2003) Madame Gilberte GONON (née DUPHOT) (1920-2013) Monsieur Stéphan KOLTALO (1910-1990) Monsieur Stanislas BINKOWSKI (1920-2004) Monsieur Philippe JARRY (1967-2005)
ARTICLE 5° :	Les reliquaires et urnes contenant les restes et Cendres des personnes énumérées aux articles précédents seront re-inhumés dans l'ossuaire et le Caveau de la Commune de Riom selon les dispositions de l'article L2223-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.
ARTICLE 6° :	Monsieur le Directeur Général des Services et les agents placés sous ses ordres sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.
ARTICLE 7° :	Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet et publiée par voie d'affichage.
ARTICLE 8° :	Dans les deux mois de son affichage ou de sa notification, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand (Mairie de Riom (23, rue de l'Hôtel de Ville, BP 5020 63201 Riom cedex) ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand (Cours Sablon 63200 Clermont-Ferrand).

Fait à RIOM, le 24 février 2023,



**Pour le Maire,
La Conseillère Municipale Déléguée
Aux Affaires Générales**

Françoise LAFOND